

L'ANALYSE D'UN CHERCHEUR SUR L'ENCADREMENT DES NOUVEAUX ET DES NOUVELLES CHERCHEUR-ES, ROBERT DUCHARME

Les moyens d'encadrement varieront selon le type de nouveau ou de nouvelle chercheur-e auquel on s'intéresse.

DÉFINITION DE NOUVEAU OU DE NOUVELLE CHERCHEUR-E

Nous désignons ici par chercheur-e, celui ou celle qui a déjà bénéficié d'une subvention de recherche ou qui, sans être subventionné, a déjà publié des résultats de recherche sous forme de rapport ou d'article dans une revue scientifique.

Par référence, nous appellerons nouveau ou nouvelle chercheur-e, celui ou celle qui n'a jamais été subventionné-e ou qui n'a jamais publié de résultats de recherche.

CATÉGORIES DE NOUVEAUX ET DE NOUVELLES CHERCHEUR-ES

1. Celui ou celle qui, dans les 5 dernières années, vient de terminer une maîtrise ou un doctorat et qui, dans le cadre de ses études universitaires, a déjà produit des travaux de recherche avancée, mais ne les a jamais publiés.
2. Celui ou celle qui, il y a plus de 5 années, a déjà produit des travaux de recherche dans le cadre d'une maîtrise ou d'un doctorat, mais ne les a jamais publiés.
3. Celui ou celle qui n'a jamais complété d'études universitaires de deuxième ou de troisième cycle, mais qui a déjà été impliqué-e dans des travaux de recherche à titre d'assistant-e ou à titre d'exécutant-e de tâches spécifiques, sans toutefois être impliqué-e dans les étapes de planification du projet de recherche, de réalisation et de diffusion des résultats.
4. Celui ou celle qui n'a jamais entrepris de travaux de recherche dans le cadre d'études universitaires ou dans le cadre de travaux de recherche subventionnés et qui, de surcroît, n'a jamais été associé-e aux travaux d'une équipe de recherche.

SERVICES DIFFÉRENCIÉS SELON LE TYPE DE NOUVEAU OU DE NOUVELLE CHERCHEUR-E

Il m'apparaît que les nouveaux ou nouvelles chercheur-es qui viennent de terminer une maîtrise ou un doctorat (première catégorie) n'ont pas besoin des mêmes services d'aide que les autres.

Très souvent, ce dont ils ont besoin, c'est d'un minimum d'information sur les organismes subventionnaires ainsi que d'un minimum d'encadrement au moment de compléter les formulaires de demande de subvention. La simple révision de leur demande de

subvention par un-e chercheur-e chevronné-e suffira dans bien des cas à couronner de succès une initiative de leur part auprès des organismes subventionnaires.

Toutefois, à cause des règles de certains organismes subventionnaires qui encouragent la compétitivité et l'excellence, principalement en période de rareté des ressources financières, il pourrait arriver que ces chercheur-es aient intérêt à s'associer à des équipes déjà actives, notamment dans le but d'enrichir leur curriculum de recherche.

Ceux et celles dont les études universitaires se sont terminées il y a plus de 5 années tireront certes avantage des mêmes services d'information et d'encadrement que ceux que nous venons de proposer à l'intention des diplômé-es de fraîche date, mais ils pourraient, en plus, bénéficier des séminaires de méthodologie de la recherche qu'organise l'ARC. Dans leur cas, un rafraîchissement du savoir méthodologique pourrait faire la différence entre l'émergence en recherche et la procrastination. Par ailleurs, l'association à une équipe de recherche active leur est également impérieuse, surtout s'ils désirent oeuvrer en recherche fondamentale et obtenir du financement du Fonds FCAR ou des organismes fédéraux.

Quant aux deux dernières catégories, désignant ceux et celles qui n'ont jamais réalisé de travaux de recherche ou qui en ont réalisés à titre d'assistant-e de recherche, deux mesures majeures me semblent s'imposer :

1. Acquérir d'abord les rudiments méthodologiques de la recherche, soit à travers une formation universitaire ad hoc, soit à travers celle que fournissent les séminaires de l'ARC
2. S'intégrer dans une équipe de recherche qui établirait un jumelage entre le ou la chercheur-e émergent-e et un-e chercheur-e chevronné-e. Ce jumelage favoriserait l'apprentissage des étapes indispensables à la préparation d'un devis de recherche valide et fiable et garantirait la qualité des autres étapes reliées à la réalisation du projet.

Dans les cas où l'intégration risquerait de compromettre la maîtrise d'oeuvre d'un projet original, pour lequel le nouveau ou la nouvelle chercheur-e n'est pas disposé-e à céder ses droits et privilèges, un simple jumelage avec une équipe active qui agirait à titre de consultant, pourrait suffire.

Robert Ducharme

Professeur de psychologie - Cégep de Saint-Jérôme ❖